



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mars 2024

## Nombre de membres :

Conseillers : **29** L'an deux mil vingt-quatre et les dix-huit mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Vincent GOYET, Maire, suite à la convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en date du douze mars deux mil vingt-quatre.

Présents : **23**

Excusés : **3**

Pouvoirs : **3**

## Présents :

Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Stéphane MARLOT, Marie-Aude PEZERIL, Antoine BRUNO, Christelle PAKULIC, Mireille GOYET, Éric VIVIN, Marie-Paule DELLAROVERE, Patrick LAMBERT, Sophie LAMBERT, Jérôme ADAM, Frédéric SABATIER, Éric BARRAT, Thierry BAZZALI, Magali BARBEAU, Franck SULTAN, Malika VIVIN, Denis BARROERO, Bernadette BONZOM, Jean-Claude METHEL, Roger BERNET, Christophe ANTONINI

## Excusés avec pouvoir :

Madame Cindy GAUVIN a donné procuration à Monsieur Vincent GOYET

Madame Claudine DE RIVAS, a donné procuration à Madame Bernadette BONZOM

Madame Béatrice ALIPHAT a donné procuration à Monsieur Denis BARROERO

## Absents :

Julien DETREZ

Lucas GILLY

Maria Madalena FARINA-MENDES DA SILVA



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mars 2024

**DCM N°2024-12 : Finances – Demande de subvention d'investissement au Conseil Départemental des Bouches du Rhône au titre de l'aide aux travaux de proximité pour la réalisation de l'opération « Reprise d'enrochement et chemin pour l'accès de véhicules d'entretien sur le littoral de la plage de Patorgue »**

**Rapporteur : Antoine BRUNO**

Le rapporteur indique que, dans le cadre de sa politique de préservation des espaces naturels communaux la municipalité projette de réaliser la reprise de l'enrochement et du chemin d'accès des véhicules d'entretien sur le littoral de la plage de Patorgue.

En effet, une bonne partie des rochers de soutien a été vidée de son scellement, et la promenade totalement effondrée, n'est praticable que sur 1m de large contre 4m anciennement sur cette portion. Les enrochements se sont petit à petit semés sous l'eau, emportés par les houles annuelles. Cette portion est à recréer totalement.

Soucieuse de la bonne gestion, et de la propreté de ses plages, la municipalité a décidé de sécuriser et recréer ce petit tronçon, afin de garantir de nouveau les accès sécurité, et la bonne circulation des promeneurs.

Les pratiques coutumières seront privilégiées et il conviendra d'appliquer les techniques d'enrochement durable pour entretenir cette zone fragilisée par les variations météorologiques.

La durée des travaux est estimée entre 3 à 4 semaines, avant la période estivale 2024.

Les dépenses liées à la réalisation de cette opération pouvant faire l'objet d'un financement du département des Bouches du Rhône au titre de « l'aide aux travaux de proximité », sont estimées à 14 665,91 € HT.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

ORGANISMES	TAUX	MONTANT
<b>Financement externe</b>		
Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône « Aide aux Travaux de proximité »	70 %	10 266,14 euros
<b>Autofinancement</b>		
Commune de Saint Mitre les Remparts	30 %	4 399,77 euros
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>14 665,91 euros</b>



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mars 2024

Le rapporteur propose donc aux membres du conseil municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter l'aide du Conseil Départemental pour ces travaux, selon le plan de financement prévisionnel ci-dessus.

**L'exposé du rapporteur entendu,**

**Vu** Le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération « reprise d'enrochement et chemin d'entretien véhicule sur le littoral de la plage de Patorgue »

**Considérant** que la commune a la possibilité d'obtenir une aide maximale du Conseil Départemental correspondant à 70 % du montant des travaux décrits précédemment.

**Le Conseil Municipal, à l'Unanimité**

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel qui prévoit un financement externe du Conseil Départemental des Bouches du Rhône de 70 %, pour un montant de 10 266,14 € et un autofinancement de la Commune de 30 % pour un montant de 4 399,77 €.

**DECIDE** de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental, pour un montant de 14 665.91 € HT ;

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits en section d'investissement sur le budget communal de l'exercice 2024 ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.**

La secrétaire de séance,  
Catherine STEKELOROM

Le Maire,  
Vincent Goyet



Accusé de réception en préfecture  
013-211300983-20240318-DEL2024-12-DE  
Date de réception préfecture : 26/03/2024